

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2016

DELIBERATION N°16/052

Convention Opérationnelle entre l'EPASE et l'EPORA Pont de l'âne Monthieu - Macrolot

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération Pont de l'âne Monthieu, évalué 12 211 000€ environ et du montant prévisionnel des travaux de requalification, évalué à 5 000 000 € environ,
- ✓ Compte-tenu de l'intérêt du projet pour réaménager une entrée de ville composée principalement de friches industrielles et y construire notamment un pôle commercial, fonctionnant en symbiose avec l'hypermarché CASINO voisin et sa galerie commerciale dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN), considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge de ce déficit et des travaux de requalification,
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre l'EPASE et l'EPORA relative au site Pont de l'Ane Monthieu.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

16 MARS 2016